

Belgium-Andenne: Credit granting services

OJ S 37/2014 21/02/2014

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: CPAS d'Andenne

Postal address: Rue de l'Hôpital 20

Town: Andenne

Postal code: 5300

Country: Belgium

For the attention of: Monsieur Jean-Marie Mathieu

E-mail: jean-marie.mathieu@cpas-andenne.be

Telephone: +32 85849400

Fax: +32 85849439

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local agency/office

I.3. Main activity

Social protection

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Services bancaires - Emprunts 2014.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 6: Financial services a) Insurances services b) Banking and investment services

Main site or place of performance: CPAS d'Andenne, Rue de l'Hôpital 20, 5300 Andenne.

NUTS code BE352 Arr. Namur

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Services bancaires - Emprunts 2014.

II.1.6. CPV code(s)

66113000 Credit granting services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Emprunts en 5 ans

1) Short description

Emprunts en 5 ans.

2) CPV code(s)

66113000 Credit granting services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: Emprunts en 10 ans

1) Short description

Emprunts en 10 ans.

2) CPV code(s)

66113000 Credit granting services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 3

Lot title: Emprunts en 20 ans

1) Short description

Emprunts en 20 ans.

2) CPV code(s)

66113000 Credit granting services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Néant.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: *Un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent dont il résulte que le soumissionnaire:

- n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou blanchiment de capitaux,
 - n'est pas en état de faillite ou de liquidation,
 - n'a pas fait l'aveu de sa faillite et n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire,
 - n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle.
- Conformément à l'article 60 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le pouvoir adjudicateur contrôlera dans le chef du soumissionnaire le premier classé la véracité des éléments couverts par la déclaration, par le biais des moyens électroniques dénommés DIGIFLOW /TELEMARC, en ce qui concerne les obligations suivantes :
- les obligations en matière de TVA,
 - les obligations en matière d'ONSS,
 - et l'absence de faillite.

Ces documents ne sont donc pas à remettre : le pouvoir adjudicateur vérifiera de lui-même si le soumissionnaire premier classé est en ordre.

*Dès lors que le pouvoir adjudicateur ne peut se les procurer par le biais des moyens électroniques dénommés DIGIFLOW/TELEMARC, les documents suivants doivent être

communiqués :

- une attestation en matière d'impôts sur le revenu,
- un extrait récent du casier judiciaire.

Les soumissionnaires peuvent fournir ces documents avec leur offre. Dans tous les cas, le premier classé devra fournir ces documents.

Un soumissionnaire peut être exclu du marché s'il ressort, au vu des documents fournis par lui, que la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire ne correspond pas à la situation de celui-ci au moment du dernier jour pour le dépôt de l'offre.

Un soumissionnaire peut également être exclu s'il appert lors du déroulement de la procédure de passation du marché que sa situation personnelle ne correspond plus à sa déclaration sur l'honneur.

Capacité technique ou professionnelle du soumissionnaire (article 72 de l'AR).

En vue de démontrer qu'il dispose de l'expérience et de moyens suffisants pour l'exécution du marché, le soumissionnaire produira les documents suivants :

- 1) Par des titres d'études et professionnels du prestataire de services ou/et des cadres de l'entreprise et, en particulier, du ou des responsables de l'exécution des services. Ceux-ci auront au minimum des titres universitaires ou de Hautes écoles.
- 2) Par la liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés.

S'il s'agit de services à des autorités publiques, la justification est fournie par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente.

S'il s'agit de services à des personnes privées, les prestations sont certifiées par celles-ci ou, à défaut, elles sont déclarées avoir été effectuées par le prestataire de services.

Concernant la liste à communiquer, il sera requis un minimum de 100 clients pour un montant total minimum de 25.000.000 d'euros de services exécutés.

- 3) Par une description des mesures prises par le prestataire de services pour s'assurer de la qualité ainsi que des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- 4) Pour le soumissionnaire de droit belge, la présentation de son agrément auprès de l'autorité des services et marchés financiers (FSMA: ex-CBFA) lui permettant d'exercer des activités bancaires reprises par la liste prévue à l'article 3 § 2 de la loi du 22 mars 1993.

Pour le soumissionnaire relevant du droit d'un autre état membre de la Communauté européenne, par la présentation de son habilitation par l'autorité de contrôle de l'état d'origine à exercer des activités bancaires reprises par la liste prévue à l'article 3 § 2 de la loi du 22 mars 1993 et, s'il y a lieu, de son enregistrement auprès de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: * Capacité financière et économique du soumissionnaire (article 67 de l'AR).

En vue de démontrer sa capacité financière et économique suffisante, le soumissionnaire produira les références suivantes : bilans, extraits de bilans ou de comptes annuels dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays où le prestataire de services est établi.

Pour établir cette capacité financière et économique, il sera notamment fait usage des ratios d'analyse financière se rapportant à cette matière.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Capacité technique ou professionnelle du soumissionnaire (article 72 de l'AR).

En vue de démontrer qu'il dispose de l'expérience et de moyens suffisants pour l'exécution du

marché, le soumissionnaire produira les documents suivants :

- 1) Par des titres d'études et professionnels du prestataire de services ou/et des cadres de l'entreprise et, en particulier, du ou des responsables de l'exécution des services. Ceux-ci auront au minimum des titres universitaires ou de Hautes écoles.
- 2) Par la liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés.
S'il s'agit de services à des autorités publiques, la justification est fournie par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente.
S'il s'agit de services à des personnes privées, les prestations sont certifiées par celles-ci ou, à défaut, elles sont déclarées avoir été effectuées par le prestataire de services.
Concernant la liste à communiquer, il sera requis un minimum de 100 clients pour un montant total minimum de 25.000.000 d'euros de services exécutés.
- 3) Par une description des mesures prises par le prestataire de services pour s'assurer de la qualité ainsi que des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- 4) Pour le soumissionnaire de droit belge, la présentation de son agrément auprès de l'autorité des services et marchés financiers (FSMA: ex-CBFA) lui permettant d'exercer des activités bancaires reprises par la liste prévue à l'article 3 § 2 de la loi du 22 mars 1993.
Pour le soumissionnaire relevant du droit d'un autre état membre de la Communauté européenne, par la présentation de son habilitation par l'autorité de contrôle de l'état d'origine à exercer des activités bancaires reprises par la liste prévue à l'article 3 § 2 de la loi du 22 mars 1993 et, s'il y a lieu, de son enregistrement auprès de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Prix. Weighting 850

- 2. Les services administratifs à fournir (cfr article 26). Weighting 75
- 3. Autres modalités relatives au coût du financement et assistance financière (cfr article 25). Weighting 75

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2014-096

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: yes

Price: 0,00 EUR

Terms and method of payment: Via virement sur le compte 091-0010068-09

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

18.4.2014 - 10:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 18.4.2014 - 10:30

Place:

CPAS d'Andenne, Réfectoire, 2ème étage

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice
18.2.2014